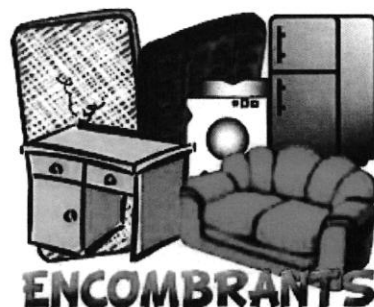


Collecte des encombrants sur rendez-vous

Les étapes :

1. Etablir la liste des déchets à enlever (attention uniquement ce qui est considéré comme encombrant (voir la liste ci-dessous) sera collecté)
2. Contacter votre mairie en indiquant votre nom, coordonnées et liste des encombrants
3. Les services de la Communauté de Communes vous proposeront une date pour collecter vos encombrants. Nous ne garantissons pas de délai d'intervention, sachez que les agents sont davantage disponibles entre octobre et mars.
4. Une fois la date connue, l'habitant devra déposer les encombrants devant chez lui la veille ou le matin de la collecte.



Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les déchets ou objets volumineux ne pouvant pas être enlevés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères. Les objets doivent pouvoir être soulevé et manipulés sans danger par 2 personnes maximum.

Les objets volumineux de la maison :

- Literie : lits, sommiers, matelas
- Mobilier : tables, armoires, commodes, bibliothèques, meubles de cuisine et de salle de bain
- Electroménager : réfrigérateur, congélateur, four, cuisinière, plaques de cuisson, lave-linge, sèche-linge, appareil de chauffage gaz et électrique
- Audio-visuel : téléviseur
- Sanitaire : baignoire, bac douche, évier, lavabo, bidet, wc, ballon eau chaude, chauffe-eau
- Puériculture : table à langer, parc, chaise haute, lit pliant, jouets volumineux

Les déchets issus du bricolage familial :

- Porte, fenêtre, volet, revêtement de sol (moquette, lino, parquet), vitre, miroir, planche, échelle, escabeau

Les déchets de jardin :

- Outillage : tondeuse thermique /électrique, brouette
- Equipement de jardin : barbecue, parasol, mobilier de jardin, balançoire, toboggan, citerne, grosses poteries, grillage

Les déchets issus des activités de loisir et sport :

- Bicyclette, piscine, vélo d'intérieur, appareil de musculation, rameur

Divers :

- Palette bois, ferraille d'un encombrement important, emballages volumineux

Les objets doivent être déposés devant chez vous, ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans votre domicile.

En cas de déchets encombrants non conformes ou interdits présentés sur la voirie, nos services ne les ramasseront pas.

Déchets non autorisés

Les déchets ménagers et assimilés dont la taille permet le transport en voiture.

Déchets Diffus Spécifiques (*acides, bases, solvants liquides, aérosols, phytosanitaires, produits pâteux (peintures, colles, vernis, solvants, ...), huiles végétales ou minérales...*)

Les pneus

Les tontes de pelouses et feuilles

Les déchets issus de travaux : Terre, déblais, gravats, amiante-ciment, plaques